# CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2016

Présents: MM LENOIR, GOULLIEUX, ALIBERT, AMBROSIONI, VACHON, DELNESTE, MARTIN,

MMES VAN ROY, KONCZEWSKI, GIES, ROZIER, LORCH

Absents excusés : M. DELETTRE, Mmes DUBOIS et DIEUDONNÉ

Procuration: M. DELETTRE à Mme KONCZEWSKI

Secrétaire de séance : Monsieur DELNESTE Jean-François

Date de la convocation : 12 mai 2016

# TRAVAUX HALLE DE MARCHANDISES RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la halle de marchandises appartenant à la Commune, rue de la gare va être affecté à l'entrepôt de matériel pour l'association « les Jardinots ». Ceux- ci se proposent d'effectuer quelques travaux si la commune achète le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'achat de matériel pour un montant de 970 euros TTC

- Accepte les travaux de couvertures à effectuer sur la toiture pour un montant de 672.42 euros TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

# MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE AU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le rapport de vérification périodique de l'installation électrique au groupe scolaire a mis en évidence plusieurs anomalies qui doivent être corrigées, la mise en conformité s'impose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de mise aux normes de l'électricité au groupe scolaire pour un montant de 7 176.00 euros HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or »,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Non sollicitée		%	
CD	Sollicitée	7 176.00	50 %	3 588.00 €
CRB	Non sollicité		%	
Réserve parlementaire	Non sollicité	- Althor	%	
Autre (à préciser)		n viv	%	
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement		7 176.00.00	50 %	3 588.00

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du Groupe Scolaire.

# AMENAGEMENT RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue de la gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 approuve le projet d'Aménagement de la rue de la Gare pour un montant de 115 351 € pour les travaux et 4 972 euros HT pour la maîtrise d'œuvre.

> Mairie de St-Julien – 2 Rue du Pont –Neuf – 21490 Saint-Julien – Tél : 03.80.23.22.55 Fax : 03.80.23.31.60 – E-mail : mairie-st-julien@wanadoo.fr

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre :
  - . Du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et
  - . De la répartition du produit des Amendes de police
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide 30 000 €
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	□ sollicitée	100 000	30 %	
AMENDES DE POLICE	□ sollicitée	45 875	25 %	11 468 €
TOTAL DES AIDES		BIAG A L HO BL	34.46%	41 468 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		120 323	65.54 % (	78 855 €

# **CLOTURE AU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide la création de 2 Clôtures au Groupe Scolaire :

- 60 ml de clôture de 2 m de haut et un portillon pour un coût suivant devis de 4827.75 € H.T
- 35 ml de clôture (10 ml à 2.20 et 25 ml à 1.50 de hauteur) avec un portail et un portillon pour un montant HT suivant devis de 3 614.08 euros.
- Ces travaux seront inscrits au budget en compte d'investissement.

# **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Objet: DECISION MODIFICATIVE N 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

# **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI		028	Emprunt en euro	14 095.68

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	ONA		028	Dépenses imprévues	-14095.68

#### EXTENSION DE PERIMETRE DU SICECO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté d'extension de périmètre du SICECO, à savoir l'intégration des 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon au SICECO. Le Conseil Municipal a 75 jours pour délibérer depuis le 10 mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 Donne un avis favorable au projet d'extension de périmètre du SICECO tel que proposé par la préfecture de Côte d'Or.

# FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VAL DE NORGESET PLAINE DE LA TILLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté du 25 mars 2016 portant projet de périmètre du nouvel Etablissement de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes du val de Norge et Plaine des Tille. Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, ce projet est soumis pour avis au Conseil Municipal.

Chaque conseiller a eu copie des documents sur les points concernant la Commune et les Communautés de Communes Val de Norges et Plaine de la Tille et a pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal prend acte des dispositions de la loi NOTRe votée par les députés et sénateurs stipulant notamment l'obligation pour les Communautés de Communes d'une certaine densité démographique d'atteindre une population minimale de 15 000 habitants.

S'agissant de la Communauté de Communes Val de Norges de 8 177 habitants dont le fonctionnement donne entièrement satisfaction, les membres du Conseil Municipal ne voient pas l'intérêt de fusionner, d'autant plus que le bassin de vie n'est pas forcément le même et que cette fusion donnera naissance à une banane sans bourg centre. Le Conseil Municipal réaffirme donc sa volonté de voir la Communauté de Communes comme une boîte à outils au service des communes et non comme une supra commune. Par ailleurs, le Syndicat de l'Eau donne parfaitement satisfaction depuis 10 ans, et ce sans hausse des tarifs.

Dans ces circonstances, le Conseil Municipal estime qu'il ne peut donner un avis sur ce qu'on lui impose et laisse à Monsieur le Préfet la responsabilité de ses actes en soulignant que la Commune n'a rien demandé et qu'elle ne peut que s'indigner et se révolter face à ce qu'on lui impose sans concertation préalable, sans étude d'impact et de façon anti démocratique. Le Conseil Municipal indique qu'il n'est pas opposé aux réformes à condition de connaître le montant des économies qui seront réalisées.

# PRET CAISSE DES DEPOTS

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation profonde de 3 logements s'inscrivant dans le cadre de la sous-enveloppe « Prêt Croissance Verte à Taux 0 % » (PCV)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération sus visée,

Délibère :

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de Saint Julien est invité à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 280 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL/Enveloppe PCV 0 %

Montant: 280 000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans Périodicité des échéances : Annuelle Taux d'intérêt annuel fixe : 0 % Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 %

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

# **SAUVEGARDE DES DONNEES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de sauvegarder les données contenues dans l'ordinateur de la mairie afin de les préserver au cas où un problème interviendrait.

Monsieur le Maire présente différentes solutions au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Mairie de St-Julien – 2 Rue du Pont –Neuf – 21490 Saint-Julien – Tél : 03.80.23.22.55 Fax : 03.80.23.31.60 – E-mail : mairie-st-julien@wanadoo.fr

- Décide de retenir la solution de JVS MAIRISTEM
- Le Cout est de 240 euros HT en investissement et d'un contrat annuel de 382 euros HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

# SUBVENTION FORESTIER DU MONDE

Le Conseil Municipal vote une subvention de 298 euros à l'association « Forestier du Monde » suite à la plantation d'un nouveau bosquet pédagogique dans la création forestière pédagogique biodiverse de Saint-Julien. Cette dépense sera prévue au Budget 2016.

# TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises.

# Sont désignés :

- Monsieur RAVIER Jean-Yves, domicilié 22 rue du Joncheroy à Saint-Julien.
- Monsieur HERMELIN Jean-Marie, domicilié 5 rue des Champs d'Oiseaux à Saint-Julien
- Madame DAGUET Bernadette épouse MALTRUD domiciliée 4 Chemin des Solaires à St Julien
- Monsieur FRERE Roger domicilié 9 rue de la Croix Rouge à Saint-Julien
- Madame BUISSON Estelle domiciliée 10 rue de Boussy à St Julien
- Madame KASPRZYK épouse BOBEY Christiane, domiciliée 36 rue Virolot à St Julien

Pour Extrait Conforme

Le Maire, Michel LENOIR

Mairie de St-Julien – 2 Rue du Pont –Neuf – 21490 Saint-Julien – Tél : 03.80.23.22.55 Fax : 03.80.23.31.60 – E-mail : mairie-st-julien@wanadoo.fr